

Conseil municipal de Toulouse du 20 septembre 2024

Intervention d'Odile Maurin

29.3 Emplois de la Mairie de Toulouse : autorisation de recruter des agents contractuels (Administration RH 24-0596)

Monsieur le maire, mesdames, messieurs, chers collègues,

Vous nous demandez d'autoriser le recrutement d'agents contractuels et si l'intitulé des profils recherchés ne pose pas globalement de problème, une ligne a particulièrement attiré mon attention.

Il s'agit d'un recrutement pour le cabinet du maire et l'intitulé est « un rédacteur ou rédactrice politique ». Vous savez comme moi que le nombre d'emplois de cabinet est plafonné par le cadre réglementaire et que la qualité de collaborateur de cabinet est incompatible avec l'affectation à un emploi permanent au sein de la collectivité territoriale. C'est pourquoi j'aimerais que vous nous expliquiez comment vous comptez justifier l'emploi d'un rédacteur ou d'une rédactrice politique au sein des effectifs permanents. Pouvez-vous nous préciser la fiche de poste de ce collaborateur ou cette collaboratrice ?

Tout ceci me paraît très flou, et quand c'est flou c'est qu'il y a un loup.